

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20130214-2013\_B046-DE  
Date de télétransmission : 18/02/2013  
Date de réception préfecture : 18/02/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 14 FEVRIER 2013  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2013\_B046**

**OBJET : Habitat - Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire - Aides en faveur des propriétaires occupants - PIG C.P.A.**

Le 14 février 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 8 février 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaucueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique - BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane - GALLESSE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude

**Excusé(e)s :**

BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - PELLENCO Roger, vice-président, Pertuis - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance

**Monsieur Jean-Claude FERAUD** donne lecture du rapport ci-joint.

**BUREAU DU 14 FEVRIER 2013**

Rapporteur : Jean-Claude FERAUD

**Thématique : Habitat**

**Objet : Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire – Aides en faveur des propriétaires occupants PIG CPA**  
**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport concerne l'attribution d'une aide de 7 518 € de la CPA en faveur des propriétaires occupants dans le cadre du Programme d'intérêt général de la CPA.

**Exposé des motifs :**

La Communauté du Pays d'Aix a renouvelé le 17 septembre 2010, pour six ans une convention de délégation de compétence pour la gestion des aides à la pierre de l'état qui fixe notamment des objectifs prioritaires pour l'amélioration de l'habitat privé et qui portent sur :

La réhabilitation de 380 logements par an dont :

- 80 logements propriétaires bailleurs
- 250 logements propriétaires occupants
- 80 logements en sortie d'insalubrité
- 25 logements vacants remis sur le marché
- 50 logements à loyers maîtrisés dont 30 logements à loyers intermédiaires et 20 à loyers conventionnés

Dans ce cadre, les décisions d'attribution par le délégataire des aides en faveur de l'habitat privé sont prises par délégation de l'Agence nationale pour l'amélioration

de l'habitat après avis de la commission locale d'amélioration de l'habitat (CLAH), dans la limite des droits à engagement alloués à hauteur de **12 840 000 €** pour 3 ans.

A cet effet, les priorités en matière d'amélioration du parc immobilier bâti sont confirmées annuellement auprès de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat sur la base de critères liés aux revenus des demandeurs et/ou géographiques, ou de conditions particulières de location. Ces critères conditionnent la majoration possible de 10% des aides de l'ANAH.

Par délibération n°2007-A126 du 12 avril 2007, le Conseil de Communauté a décidé l'octroi d'une subvention de 10 % en matière d'aide à la réhabilitation de logements privés sur condition de ressources, en complément des aides de l'ANAH.

La Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat de l'ANAH s'est tenue le 6 décembre 2012 et a instruit les dossiers suivants,

| N° Dossier ANAH | Date Commission ANAH | Dispositif | Opérateur/ n°dossier | NDM Prénom                 | Adresse                                                                 | Type Travaux                  | Montant réel (TTC) | Montant dépense subventionnée | Engagement ANAH | Part CPA | Engagement CPA |
|-----------------|----------------------|------------|----------------------|----------------------------|-------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|--------------------|-------------------------------|-----------------|----------|----------------|
| 013011851       | 06/12/2012           | PIG CPA    | Urbanis              | MAMMI Joseph et Josiane    | ZAC Les Bouroumettes, 4 impasse des Alouettes 13170 Les Pennes Mirabeau | PO autonomie                  | 15 320 €           | 9 146 €                       | 4 573 €         | 10%      | 915 €          |
| 013011862       | 06/12/2012           | PIG CPA    | Urbanis              | BESSE Catherine            | 14 rue la Burlière 13490 Jouques                                        | PO autres travaux             | 4 513 €            | 4 218 €                       | 1 476 €         | 10%      | 422 €          |
| 013011855       | 06/12/2012           | PIG CPA    | Urbanis              | FARRALGE Albertine         | Chemin de la Bouaou 13790 Rousset                                       | PO énergie                    | 35 897 €           | 20 000 €                      | 4 000 €         | 10%      | 2 000 €        |
| 013011898       | 06/12/2012           | PIG CPA    | Urbanis              | MICHEL Chantal             | 7 bis, avenue du Parc 13640 La Roque d'Anthéron                         | PO énergie                    | 18 634 €           | 17 415 €                      | 6 095 €         | 10%      | 1 742 €        |
| 013011894       | 06/12/2012           | PIG CPA    | Urbanis              | QUARONI Amélia             | Résidence le Gardanon Bâtiment D - 13090 Aix-en-Provence                | PO autonomie + autres travaux | 7 961 €            | 7 440 €                       | 2 865 €         | 10%      | 744 €          |
| 013011904       | 06/12/2012           | PIG CPA    | Urbanis              | CLAPIER Léone              | 36, clos Saint Girons - Avenue Louis Amouriq 13290 Les Milles           | PO autres travaux             | 3 833 €            | 3 582 €                       | 1 254 €         | 10%      | 358 €          |
| 013011911       | 06/12/2012           | PIG CPA    | Urbanis              | FOURNIER Maryse            | 44, clos Saint Girons - Avenue Louis Amouriq 13290 Les Milles           | PO autonomie                  | 4 642 €            | 4 338 €                       | 1 518 €         | 10%      | 434 €          |
| 013010257       | 06/12/2012           | PIG CPA    | Urbanis              | SUZZONI Marie - Antoinette | Le Clos Roland 460 Route de Bouc Bel Air 13080 Luynes                   | PO insalubrité                | 15 953 €           | 14 689 €                      | 9 033 €         | 10%      | 903 €          |
|                 |                      |            |                      |                            |                                                                         | TOTAL                         | 106 753 €          | 80 828 €                      | 30 814 €        |          | 7 518 €        |

Les aides seront attribuées aux propriétaires occupants aux vues des attestations de versement de la participation de l'Anah.

Le montant total des dossiers pouvant bénéficier de l'aide de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'élève à 7 518 €.

**Visas :**

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2007-A126 du Conseil communautaire du 12 avril 2007 relative au principe d'intervention financière en faveur des propriétaires occupants en complément des aides de l'Anah ;

VU la délibération n° 2009-A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009, donnant délégation au Bureau d'approuver le versement de subvention n'excédant pas 150 000 € ;

VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville en date du 24 janvier 2013;

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution d'une aide d'un montant de 7 518 €, aux propriétaires occupants concernés mentionnés ci-dessus ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;
- **DIRE** que la dépense sera imputée sur l'AP N° 2010/2 (imputation 70-2042) de la Direction Stratégie et Cohérence Territoriale ;

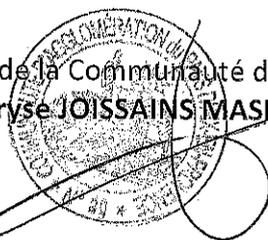
**OBJET : Habitat - Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire - Aides en faveur des propriétaires occupants - PIG C.P.A.**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
Maryse JOISSAINS MASINI



**15 FEB, 2013**